

AVIS DE LA BOURSE

- ◆ Admission des actions de KARTHAGO AIRLINES au Premier Marché de la Cote de la Bourse.
- ◆ Introduction des titres selon la procédure d'Offre Publique de Vente.

Admission au Premier Marché de la Cote de la Bourse

Le Conseil d'Administration de la Bourse a décidé lors de sa réunion du 25 avril 2005, l'admission à la Cote de la Bourse de la totalité des actions ordinaires constituant le capital social de KARTHAGO AIRLINES, soit 10 000 000 actions de nominal 1 dinar chacune.

Une dérogation d'admission au Premier Marché, a été accordée à KARTHAGO AIRLINES au niveau de la diffusion des titres dans le public soit 12% au lieu de 20%.

La première cotation des actions KARTHAGO AIRLINES sera réalisée au moyen d'une Offre Publique de Vente portant sur 12% de son capital.

La demande d'admission a été introduite en Bourse par l'entremise de l'intermédiaire MAC sa.

Diffusion et Réalisation de l'offre publique de vente

La diffusion des titres, soit 2 000 000 actions, se fera au moyen d'une Offre Publique de Vente -OPV- qui portera sur 1 200 000 actions, représentant 12% du capital de la KARTHAGO AIRLINES et un placement privé auprès d'institutionnels tunisiens et d'étrangers à hauteur de 800 000 actions, représentant 8% du capital de la société.

Les conditions de réalisation de l'Offre Publique de Vente feront l'objet d'un avis ultérieur au bulletin de la Bourse.